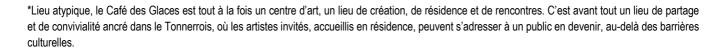


Hôtel des Glaces
Programme de résidences
du FRAC Bourgogne et du Café des Glaces
au Café des Glaces à Tonnerre (Yonne)
du 5 septembre au 6 novembre 2022

Le Fonds régional d'art contemporain de Bourgogne (FRAC) et l'association Le Café des Glaces (CDG) lancent en 2022 leur programme de résidences et le premier appel à candidatures pour une résidence de recherche et de production.

Cette première édition se tiendra au Café des Glaces*, 37 rue de l'Hôtel de ville à Tonnerre (89) du 5 septembre au 6 novembre 2022.



Les objectifs de la résidence

- aider la création contemporaine ;
- soutenir les artistes dans le processus de recherche et de création ;
- favoriser le partage entre artistes dans un espace dédié ;
- permettre la rencontre avec le public dans un lieu atypique.

Les critères pour candidater

Pour candidater, les artistes doivent justifier d'une activité professionnelle et régulière depuis au moins 3 ans (numéro Siret exigé), d'une démarche de création et d'un travail inscrit dans le champ des arts visuels.

Cet appel s'adresse aux artistes désirant produire de nouvelles œuvres ou poursuivre leur recherche dans le cadre atypique d'un artist-run space. Cet appel est ouvert aux candidats de toutes nationalités résidant en France ou à l'étranger.

Les artistes doivent envoyer un dossier de candidature rédigé en français ou en anglais comprenant : un portfolio, un curriculum vitae, une lettre présentant leur intérêt pour la résidence et une note d'intention présentant le projet prévu pour la résidence. Ce dossier devra permettre au comité de sélection de comprendre l'univers plastique des candidats et le travail de recherche pouvant être conduit durant la résidence. La prise en compte dans la note d'intention du contexte spécifique du café des glaces sera appréciée. Les candidats devraient maîtriser le français et/ou l'anglais.

La sélection du lauréat

Le comité de sélection est composé de représentant-e-s du FRAC Bourgogne et du Café des Glaces ainsi que de personnalités choisies pour leur expertise.

Le comité de sélection tiendra compte de l'originalité, de la qualité du discours et du langage plastique, ainsi que de la faisabilité du projet présenté.

La résidence est régie par une convention détaillant les engagements des différentes parties.

Les conditions d'accueil et de soutien du lauréat

Le lauréat bénéficiera durant cette résidence :

- d'un suivi de son projet par les membres du CDG et du FRAC Bourgogne ;



- d'une bourse de 3 000 € pour les 2 mois de résidence et pour la production de l'exposition de fin de résidence ;
- d'un remboursement des frais de déplacement (dans la limite de 150 €);
- d'un logement dans l'une des chambres du Café des Glaces (avec salle de bain privative) ;
- de l'accès à la cuisine/salle de séjour collective ;
- d'une mise à disposition d'un bureau et d'un atelier (chambre d'hôtel transformée) ;
- d'une mise à disposition de l'outillage du CDG :
- d'une connexion Internet et de la possibilité d'imprimer des documents ;
- d'une mise en relation avec un critique/commissaire pour écrire sur/autour du projet réalisé ;
- de la mise à disposition d'une chambre pour présenter le travail accompli durant cette résidence ;
- d'une couverture photographique professionnelle du projet réalisé ;
- d'une communication autour de l'événement de fin de résidence.

Comment candidater?

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail avec pour objet « Résidence HOTEL DES GLACES », sous format PDF avec pour intitulé « NOM – HOTEL DES GLACES – 2022 » aux adresses suivantes :

communication@frac-bourgogne.org et lecafedesglaces@gmail.com

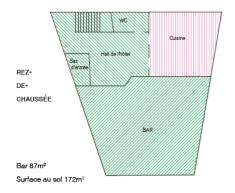
Date limite de candidature : 12 juin 2022 Envoi des réponses aux artistes : entre le 4 et le 8 juillet 2022

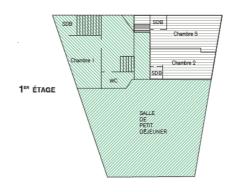
Contacts:

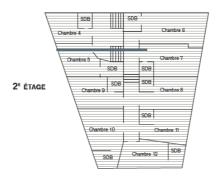
FRAC Bourgogne
Fonds régional d'art contemporain de Bourgogne
Siège social : 41, rue des Ateliers 21000 Dijon
Tél. : +33 (0)3 80 67 18 18
communication@frac-bourgogne.org
http://www.frac-bourgogne.org

Café des Glaces 37, rue de l'Hôtel de ville 89700, Tonnerre Tél.: +33 (0)6 70 94 00 12 lecafedesglaces@gmail.com https://www.cafedesglaces.com

ANNEXE : Plan du bâtiment, vues des chambres et informations pratiques







Cuisine
espace de vie pour les artistes et
membres actifs de l'association

Chambres n°2 à 12

espaces de résidence temporaire, d'ateliers ou de bureaux pour les artistes et membres actifs de l'association.

Espace ouvert au public l'espace d'exposition se compose, au rez-de-chaussée, de la grande salle du bar et du hall de l'hôtel, au 1er, de la grande salle de bal ainsi que de la chambre n° 1.







L'hôtel du Café des Glaces comporte douze chambres. Certaines d'entre elles (les chambres n° 2, 3, 4, 6, 7) sont destinées aux artistes résidents. Elles sont situées dans la partie dite basse du Café des Glaces, à proximité des salles d'expositions et de la cuisine. Ces chambres disposent toutes d'une salle de bain, et d'une connexion Internet gratuite.

L'Hôtel des Glaces accueille également des artistes ou des auteurs désirant « <u>se mettre au vert</u> » pour concevoir ou finaliser un projet. Par exemple, dès janvier 2022, nous avons accueilli un scénariste qui vient écrire un film au Café des Glaces (chambre n° 4).

Les créateurs invités bénéficient d'un climat propice à l'expérimentation et au développement de propositions plurielles. Plasticiens, peintres, sculpteurs, vidéastes, photographes, musiciens, écrivains ou autres praticiens peuvent venir travailler un temps à Tonnerre et s'y rencontrer. En conséquence, l'Hôtel des Glaces est aussi <u>un lieu d'échanges pluridisciplinaires qui veut contribuer à la construction d'un univers déplaçant les frontières entre imaginaire et réalité, expérience artistique et vie quotidienne!</u>